



BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

OBJECTIFS MÉTIER

Devenir technicien supérieur en bureaux d'études, responsable de chantier ou responsable des aménagements paysagers (secteur privé ou public).

Le technicien supérieur en aménagements paysagers assure la mise en place d'espaces verts. Il élabore des projets et des plans de gestion paysagères. Il participe à l'animation et au développement local. Il assure des tâches administratives et de gestion financière pour conduire et entretenir des chantiers d'aménagements paysagers. Il gère une entreprise du paysage en tant que salarié ou travailleur indépendant.

CONDITIONS D'ACCÈS

FORMATION

- Avoir au minimum 18 ans et satisfaire au positionnement
- Répondre à l'un des critères suivants :
 - Présenter un diplôme de niveau IV ou à défaut, le relevé de notes acquises au bac
 - Présenter un diplôme de niveau IV ou avoir ce niveau de formation
 - Avoir deux ans d'expérience professionnelle
- Autre situation, nous consulter.

STATUT

Apprenti avec couverture sociale

Salaire compris entre 25 et 61 % du SMIC, voire plus si durée allongée, convention branches...

Carte Nationale d'Apprenti délivrée pour réduction ou autres avantages.

ADMISSION

Contrat d'apprentissage.

Dossier d'admission du CFA.

DURÉE

2 ans

ALTERNANCE

1 semaine au CFA toutes les 2 semaines en moyenne

- 22 semaines au CFA et 25 semaines en entreprise
- 5 semaines de congés payés

DIPLÔME

BTSA Aménagements Paysagers (Niveau III) par contrôle continu et épreuves terminales.

POURSUITES D'ÉTUDES

Ingénieur des Travaux Agricoles

ou autres formations pour compléter les compétences.

FORMATION

Objectif : Maîtriser les techniques professionnelles, décider, analyser le fonctionnement de l'entreprise, gérer et encadrer du personnel et contribuer au développement de l'entreprise.

Maîtriser parfaitement les connaissances théoriques et pratiques en aménagements paysagers. Faire preuve de créativité et de rigueur. Connaître les végétaux. Respecter les règles de sécurité et d'hygiène. Maîtriser les techniques utiles à l'étude paysagère. Appliquer des démarches éco-responsable. Être force de proposition et prendre des décisions. Gestion financière et encadrement.

MODULES DE FORMATION

- Mathématiques, statistiques, informatique
- Techniques d'expression et de communication, d'animation et de documentation, langue vivante
- Économie, législation et comptabilité
- Approche historique et culturelle du paysage et de l'aménagement paysager, biologie végétale, gestion paysagère, techniques de conduite d'un chantier
- Stage en entreprise
- Module Agriculture Biologique.

PARTICULARITÉS

- Services : soutien scolaire, suivi et recherche d'emploi...
- Conseil Régional d'Aquitaine : financement de la formation et aide financière (selon conditions : transport, restauration, hébergement et Fonds Social d'Aide à l'Apprenti).
- Attestation de sécurité routière.

LIEUX DE FORMATION

BLANQUEFORT : 05 56 35 61 10

POUR EN SAVOIR PLUS

Formation :

05.56.35.61.10 ou cfa.blanquefort@educagri.fr

Contrat d'apprentissage :

Chambre consulaire de l'employeur.

Formations au CDFA Agricole de la Gironde



MON CDFA AGRICOLE >>> MA FORMATION >>> MON MÉTIER

Spécialité Vigne & Vin
Spécialité Élevage
Spécialité Horticulture & Maraîchage
BP REA Responsable d'Exploitation Agricole
Travaux des Aménagements Paysagers (2 ans)
Conduite et entretien d'engins agricoles (1 an)

BPA
(1-2 ans)

Vigne & Vin
CAP Tonnellerie
Productions Agricoles & Utilisation de Matériels
Soigneurs d'équidés
CAP Maritime & Conchyliculture
Productions Horticoles
Travaux Paysagers

CAP/CAPA
(2 ans)

Ingénieur Enitab¹
(3 ans)

BTSA Viticulture-Œnologie (2 ans)

Terminale CGEA
« Vigne & Vin »

Première CGEA
« Vigne & Vin »
(validation du BEPA)

Seconde Professionnelle
« Productions Végétales »

BTSA Aménagements Paysagers (projet rentrée 2010)

Terminale
Travaux Paysagers

Première
Travaux Paysagers
(validation du BEPA)

Seconde Professionnelle
« Nature, Jardin, Paysage et Forêt »

2 formations d'auxiliaire vétérinaire (partenariat avec le CFA National Santé Animale)

AVQ : Auxiliaire vétérinaire qualifiée² (1 an)

ASV : Auxiliaire spécialisée vétérinaire³ (2 ans)

Certificats
(1-2 ans)

Bac Pro en 3 ans
(renovation rentrée 2009)

CPA (Classe de Pré-Apprentissage) / Fin de collège

Fin de collège

BEP ou BAC

¹« cadre dirigeant, manager d'entreprise agricole »
²AVQ : validé par un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP - niv. 5)
³ASV : validé par un Certificat Professionnel d'Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire (niv.4)

NOUVEAU SCHEMA NATIONAL

(Rentrée 2009)



Je choisis mon orientation pour ma prochaine rentrée

Ma formation en alternance : plus qu'un diplôme !

- >>> Je signe mon **contrat de travail** avec mon employeur, qui désigne mon **Maître d'Apprentissage**.
- >>> Je m'inscris au CFA, qui désigne un **Formateur Référent**, organise ma formation, la préparation de mon diplôme et mon **insertion professionnelle**.
- >>> Je signe la **Charte de l'Apprentissage** proposée par le Conseil Régional d'Aquitaine avec mon employeur, mon Maître d'Apprentissage et mon équipe pédagogique.
- >>> Je bénéficie d'un **accompagnement pédagogique individualisé** financé par le Conseil Régional d'Aquitaine : état des lieux de mes connaissances, groupes de niveau, techniques de recherche d'emploi.
- >>> Je suis ma formation **en alternance entre mon entreprise et mon CFA** (14 à 21 semaines par an au CFA, suivant le diplôme préparé).

...SUR TOUT LE DÉPARTEMENT !!



BOMMES 05 57 98 02 70
 BLANQUEFORT 05 56 35 61 10
 GUJAN-MESTRAS 05 56 66 51 78
 LIBOURNE-MONTAGNE 05 57 40 03 09
 PUGNAC-REIGNAC 05 57 68 87 97
 LA RÉOLE 05 56 61 02 95
cfa.blanquefort@educagri.fr - www.formagri33.com

